

INSCRIPTION A UNE FORMATION

INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE AVANT TOUTE INSCRIPTION

PROCEDURE

LES INSCRIPTIONS SE FONT UNIQUEMENT VIA
L' ESPACE PERSONNEL DU CANDIDAT « e-licence »

ATTENTION

- ne pas effectuer une inscription pour un licencié avec des coordonnées, données qui ne soient pas celles du candidat (*ex. ne pas utiliser les coordonnées du club, du président du club...*)
- L'accès à l'espace e-licence est personnel, les données y figurant sont personnelles, elles appartiennent au licencié, elles ne doivent pas être utilisées par un tiers
(*loi sur la protection des données informatiques*)



Le paiement des frais s'effectue à l'inscription par le licencié ou le club

Une inscription n'est validée qu'une fois le règlement des frais effectué.

Une inscription non finalisée (frais acquittés) n'assure pas au candidat une place en formation.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS à partir du 01 aout 2025

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

ASSISTANT PREVOT FEDERAL : 20 SEPTEMBRE 2025

PREVOT FEDERAL : 20 DECEMBRE 2025



INSCRIPTION A UNE FORMATION

INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE AVANT TOUTE INSCRIPTION

PROCEDURE

Les **formations ASSISTANT PREVOT FEDERAL** et **PREVOT FEDERAL** sont indépendantes.

Les **inscriptions** aux formations **ASSISTANT PREVOT FEDERAL** et **PREVOT FEDERAL** sont indépendantes.

La formation **ASSISTANT PREVOT FEDERAL** peut être poursuivie par la formation **PREVOT FEDERAL** au cours de la même saison sportive (*saison sportive en cours*).

Pour s'inscrire en **PREVOT FEDERAL** il est obligatoire d'être titulaire de la qualification **ASSISTANT PREVOT FEDERAL** (*avoir suivi la formation*) depuis moins de 3 ans (*ou s'inscrire en formation assistant prévôt fédéral et prévôt fédéral durant la même saison sportive*).

- les formations **ASSISTANT PREVOT FEDERAL** et **PREVOT FEDERAL** sont ouvertes sur **10 centres de formation** FFB, hors territoires ultra-marins(*DOM-TOM*)
- **25 places** sont disponibles par formation et par centre
- **Seuls 2** candidats par club seront autorisés à s'inscrire sur l'ensemble des centres de formation
- La priorité est donnée aux 25 premiers candidats inscrits à s'être acquitté des frais de formation (*ex. être le 10^{ème} inscrit sans avoir réglé les frais de formation n'assure pas d'être retenu ; être le 10^{ème} inscrit et avoir réglé les frais de formation assure d'être retenu*)
- **Au-delà de la 25^{ème} inscription le candidat est invité à s'inscrire sur un autre centre de formation** (*autre région*)



INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE AVANT TOUTE INSCRIPTION

ASSISTANT PREVOT FEDERAL

Il est possible de s'inscrire uniquement à la formation **ASSISTANT PREVOT FEDERAL**.

La qualification **ASSISTANT PREVOT FEDERAL** obtenue à l'issue de la formation est **valable 3 ans**, à compter de la date de délivrance (01 janvier).

L'inscription se fait uniquement via votre espace personnel « e-licence »

(<https://monespace.ffboxe.com/auth/login>)



DETAILS FRAIS DE FORMATION

Le paiement des frais (détail ci-dessous) s'effectue à l'inscription par le licencié ou le club

OBLIGATOIRE : frais pédagogiques **290 €**

OPTION 1: frais restauration-déjeuner (du vendredi midi au dimanche midi) **75 €**

OPTION 2: frais hébergement + restauration (du vendredi midi au dimanche midi ; nuit + diner + déjeuner + petit-déjeuner) **165 €**

si l'option 1 ou l'option 2 n'est pas choisie elle ne pourra pas être ajoutée au cours de la formation.

INSCRIPTIONS VIA vote espace personnel « e-licence »

À partir du 01 aout 2025

CLOTURE DES INSCRIPTIONS ASSISTANT PREVOT FEDERAL

20 SEPTEMBRE 2025

